



**N° 1**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET INTEGRATION DANS DIFFERENTES COMMISSIONS**

La démission de M. Jacky POIRIER entraîne l'installation d'un nouveau conseiller issu de la liste « Fiers d'être Renaudins ».

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

→ **Le Conseil Municipal a installé Mme Danielle GOMBERT dans sa nouvelle fonction et l'a intégrée dans les commissions municipales ci-après :**

**1<sup>ère</sup> commission : Dalila Coustenoble**

**Finances - Ressources Humaines**

**6<sup>ème</sup> commission : Christian Benois  
Georges Motteau**

**{ Cadre de vie / Trames verte et bleue /  
{ Services techniques / Eau et Assainissement**

**N° 2**

**DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation Territoriale de la République dans les communes de 3.500 h et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce budget.

Cette question a donc été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 février 2019.

M. le Maire a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 permettant la tenue du débat prévu par les textes précités.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
a pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.**

**N° 3**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ « DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS – REMPLACEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DE LA REPUBLIQUE, DE LA RUE PIERRE MOREAU A LA RUE DU PRE DE LA RENTE »**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour car une nouvelle commission d'appel d'offres se réunira le 25.02.2019. Le dossier sera présenté en conseil municipal le 6 mars prochain.**

**N° 4**

**MODIFICATION DES MONTANTS RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA REPUBLIQUE TRANCHE 1 ET 2**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire a organisé et coordonné la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication de la Place Jean Jaurès à la rue Pierre Moreau.

Un chiffrage estimatif avait été validé en conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et du 17 octobre 2016.

Suite aux travaux réalisés, les montants restant à la charge de la commune ont été ajustés en fonction du coût réel des travaux :

- Le coût de l'effacement des réseaux électriques et éclairage public s'élève à 254 680,20 €. Le montant restant à la charge de la commune est de 25 468,02 €, pour un chiffre estimatif initial de 25 212,85 €.
- Le coût de l'effacement des réseaux Télécom s'élève à 83 651,04 €. Le montant à la charge de la commune est de 38 447,47 € pour la tranche 1 (chiffre estimatif de 40 925,54 €) et de 30 675,80 € pour la tranche 2 (chiffre estimatif de 21 669,99 €), soit un montant de 69 123,27 €. Le fonds de concours du SIEIL prévu à hauteur de 7 440,45 € s'élèvera à 9 513,05 €.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a validé** les montants restant à la charge de la commune pour l'effacement des réseaux rue de la République, de la Place Jean Jaurès à la rue Pierre Moreau,
- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

## **N° 5**

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

La commune de Château-Renault a confié à la société VEOLIA la gestion de ses services eau potable (production, transfert et distribution) et assainissement collectif par un contrat d'affermage qui arrive à échéance le 31/12/2019.

D'autres communes et syndicats de la communauté de communes doivent également engager le renouvellement de leur délégation de service public :

- eau potable : Nouzilly, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) regroupant les communes de Saint-Laurent-en-Gâtines, Monthodon et le Boulay, le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) regroupant les communes de Villedômer, Auzouer-en-Touraine et Neuillé-le-Lierre et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Gâtine regroupant les communes de Dame-Marie-les-Bois, Morand, Saint-Nicolas-des-Motets, Saint-Cyr-du-Gault (41) et Saint-Etienne-des-Guérets (41),
- assainissement : Nouzilly, Auzouer en Touraine et Saint Laurent-en-Gâtines

Pour permettre des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Château-Renault, Nouzilly et Saint-Laurent-en-Gâtines, les deux SIAEP et le SMAEP souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement de commandes doit permettre de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage unique, lequel sera chargé de réaliser pour chacun des membres un audit de fin de contrat et de les accompagner dans la mise en place ou le renouvellement des contrats de délégation de service public portant sur le service de production, transfert et distribution d'eau potable pour certains et sur le service d'assainissement collectif pour d'autres.

Cette démarche conjointe nécessite la signature d'une convention entre les parties. La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes. Elle entre en vigueur, pour chacun des membres, à partir de la date de signature de la convention par le dernier de ses membres et prendra fin à l'attribution des marchés.

La commune de Château-Renault est désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de la gestion de la procédure de consultation dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer une commission ad hoc du groupement de commandes, laquelle sera compétente pour l'attribution des marchés passés dans le cadre dudit groupement. La commission du groupement de commandes est une commission d'élus spécifiquement créée pour le présent groupement de commandes sur la base d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a autorisé** l'adhésion de la commune Château-Renault au groupement de commandes ;
- **a accepté** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **a accepté** la composition de la commission ad hoc du groupement de commandes telle que proposée ;
- **a désigné M. Georges MOTTEAU membre titulaire et M. Christian VAGNER membre suppléant** pour représenter la commune ;
- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire.

**N° 6**

**RESTAURATION DE LA CLOCHE CLASSEE DE LA TOUR DE L'HORLOGE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Dans le cadre de la restauration de la Tour de l'horloge, la DRAC avait missionné un expert campanaire pour réaliser un diagnostic de la cloche installée dans le beffroi et datée de 1523. Ce diagnostic a mis en exergue les travaux de restauration nécessaires pour permettre son tintement, notamment, la recharge des points de frappe, la restauration des dispositifs de suspension et le remplacement de la bélière. Le coût des travaux s'élève à 7 498 € HT et l'expertise associée à 2 100 €, soit un montant global de restauration à hauteur de 9 598 € HT.

La DRAC subventionne ces travaux à hauteur de 50%. La restauration de la cloche sera valorisée à l'occasion d'une animation proposée dans le cadre de l'opération « 2019, 500 ans de Renaissance en Centre-Val de Loire ».

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a sollicité** une subvention de 4 799 € auprès de la DRAC Centre,
- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

**N° 7**

**CIRCUIT PEDESTRE CHATEAU-RENAULT – INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNES (PDIPR) ET AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (PDESI)**

Le Conseil départemental souhaite proposer un circuit de randonnée pédestre sur la Ville de Château-Renault dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée. Le circuit devrait être mis en place pour l'été 2019 et fera 8 km dans son ensemble.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, les parcelles et chemins du circuit de randonnée doivent être inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a décidé d'inscrire** les parcelles suivantes au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) : AD44, AD17, AD30, AD31, AD32, AD33, AD34, AD42, AC454, AO291, AO279, AO281, AO284, AO142, AO263, AO156, AO238, AO241, AO199, AO160, AN72, AN73, AN75, AN181, AN182, AN425, AM80, AM79, AM91, AM92,

- **s'est engagé :**

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

## **N° 8**

### **TOURAINÉ LOGEMENT : OPERATIONS « RUE DU BOIS BOUQUIN » ET « RUE JEHAN FOUQUET » : ACCORD DE PRINCIPE SUR LES GARANTIES D'EMPRUNTS**

Dans sa séance du 26 octobre 2018, le Conseil municipal a autorisé la cession des parcelles de terrains situées rue du Bois Bouquin et rue Jehan Fouquet, à Touraine Logement E.S.H pour la construction de logements individuels.

Des promesses d'acquisition simplifiées ont été signées le 6 novembre 2018.

Conformément aux conditions suspensives qui y figurent, ces acquisitions se feront sous réserve de l'accord de principe de la Commune sur les garanties d'emprunts nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Les montants prévisionnels des prêts s'élèvent :

- Pour l'opération « rue du Bois Bouquin » à 760 753 €
- Pour l'opération « rue Jehan Fouquet » à 588 560 €

prêts que la commune garantirait à hauteur de 35 %.

Complémentairement, le Conseil Départemental apporterait sa garantie à hauteur de 65 %.

**→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
a donné un accord de principe sur ces garanties d'emprunts.**

## **N° 9**

### **RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE FLANDRES DUNKERQUE A LA COMMUNE**

Dans le cadre de la vente d'une maison cadastrée AK 6, sise 8 rue Flandres Dunkerque, appartenant à Mme VINCENT Georgette, l'office Notarial Roche & Pelletier – Château-Renault nous a informés que la parcelle cadastrée AK 7 (joutant la parcelle AK 6) appartenant également à Mme VINCENT n'avait jamais été rétrocédée à la commune.

Par courrier en date du 19 janvier 2019, le propriétaire de ladite parcelle, a donné son accord pour la rétrocession à titre gracieux à la commune.

**→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a accepté** la rétrocession de la parcelle cadastrée AK 7 de 152 m<sup>2</sup>,
- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## **N° 10**

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)**

Le Comité syndical du SIEIL, réuni le 11 décembre 2018, a voté les modifications de ses statuts suite à la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public » à compter du 23 octobre 2018.

Conformément à la réglementation,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.**

#### **N° 11**

##### **CIMETIERE : 8 REPRISES DE TERRAINS COMMUNS DANS L'ANCIEN CIMETIERE CARRE 8**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**a approuvé 8 reprises de terrains communs (*terrains concédés gratuitement par la commune*) dans l'ancien cimetière carré 8.**

La reprise de ces sépultures sera actée par arrêté du maire, qui sera affiché aux portes de la mairie et du cimetière.

La date de reprise effective est fixée au 30 mars 2019 (le délai laissé aux familles pour reprendre les objets déposés sur la sépulture étant d'un mois).

#### **N° 12**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « UNE CLEF POUR FERNANDO »**

Cette demande sera examinée en conseil municipal le 22 mars 2019, lors du vote des subventions aux associations.

#### **N° 13**

##### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE CANTINE**

Par courrier en date du 8 janvier 2019, Monsieur le Trésorier municipal, nous a fait parvenir une demande de remise gracieuse de dettes cantine (années 2017-2018) d'un montant de 125,25 €, d'une administrée n'habitant plus la commune.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**a refusé cette demande de remise gracieuse.**

#### **N° 14**

##### **COLLEGE ANDRE BAUCHANT :**

##### **Utilisation des installations sportives de Janvier à Juillet 2019**

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a adopté une convention avec le collège A. Bauchant pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Château-Renault moyennant une redevance calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir pour la période de janvier à juillet 2019 dont le montant de la redevance s'élève à 16 313,12 €.**

#### **N° 15**

##### **ACHAT D'UN MINI BUS ET NOUVELLE CONVENTION AVEC VISIOCOM**

La Ville de Château-Renault bénéficie depuis plus de 10 ans des services de la société Visiocom pour l'acquisition de mini bus, utilisés par L'élan Coluche. Le mini bus est ainsi financé par les annonceurs locaux et mis à disposition à titre gracieux auprès de la commune de Château-Renault pour une durée de 4 ans. Le contrat du mini bus concerné arrive à échéance au 31 mars 2019.

Les modalités suivantes peuvent être envisagées à l'issue de cette échéance :

- Achat par la Ville de Château-Renault du mini bus en fin de contrat, pour un montant de 4 070 €.
- Renouvellement du contrat avec la société Visiocom pour la mise à disposition d'un nouveau mini bus, à titre gracieux, et financé par les annonceurs.

Cela permettrait à L'élan Coluche de disposer de 3 mini bus pour l'organisation des actions du centre social et pour le prêt aux associations locales.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a autorisé l'acquisition du mini bus immatriculé BBR 783 AR, arrivant en fin de contrat, appartenant à la société VISIOCOM sise 31 avenue Raymond Aron BP 101 – 92160 ANTONY, pour la somme de 4 070 €,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de prêt pour la mise à disposition d'un nouveau mini bus, à titre gracieux, et financé par les annonceurs, avec la société VISIOCOM, à compter du 1er avril 2019.**

## **N° 16**

### **CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE L'ADEME "VELOS ET TERRITOIRES"**

Les échanges en comité de pilotage et en réunion publique ont mis en exergue la nécessité de se questionner sur la mobilité à vélo dans la rue de la République et plus généralement dans la ville. La définition d'un plan de circulation prenant en compte cet objectif a été évoquée, en cohérence avec les démarches en cours : installation d'un abri vélo sécurisé à la gare, hébergement cyclable au camping, ...

Dans le cadre de la dynamique initiée pour la revitalisation du centre-ville de Château-Renault, la Direction Départementale des Territoires encourage la commune à candidater à l'appel à projets "Vélo et Territoires" lancé par l'Ademe.

"Cet appel à Projets « Vélo et territoires » s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leur politique cyclable.

Il s'adresse aux territoires ruraux, péri-urbains et urbains peu denses pour leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du Plan Vélo et de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la définition, de l'expérimentation et de l'animation de leur politique cyclable. Il vise à développer la mobilité à vélo quotidienne.

Les aides financières apportées par l'ADEME pour accompagner les projets seront versées sous forme de subventions.

La Ville pourrait candidater pour bénéficier d'une aide à hauteur de 70% pour les études à engager afin d'assurer une continuité d'aménagements cyclables dans la ville : étude stratégique d'un plan de circulation avec schéma cyclable, études pré-opérationnelles d'aménagement notamment au niveau des entrées de villes...

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**a autorisé Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets "Vélos et territoires" et à signer tout document nécessaire.**

Fait à Château-Renault, le 26 février 2019

Le Maire,  
Michel COSNIER

